

# Pourquoi choisir un médecin traitant ?

Nous recommandons aux personnes de plus de 16 ans de déclarer un médecin traitant pour :

- qu'il soit votre premier interlocuteur pour votre santé,
- qu'il vous oriente vers les professionnels adaptés à vos besoins,
- être mieux remboursé(e).

## J'ai déclaré un médecin traitant

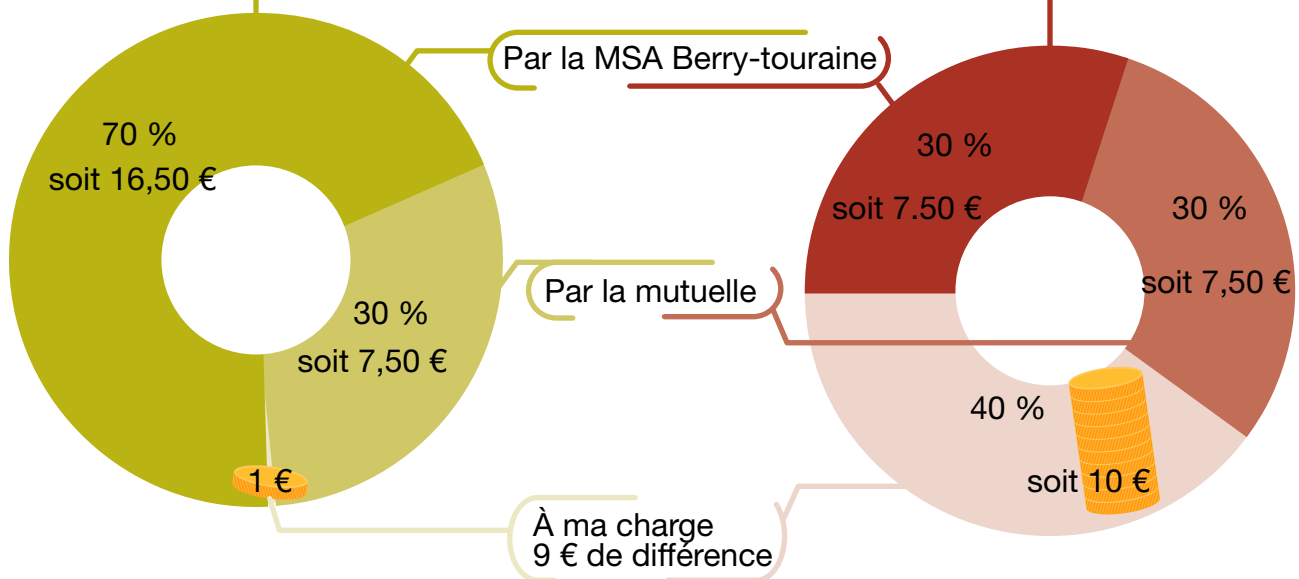
OUI



NON



J'ai payé ma consultation 25 €, ce qu'on me rembourse :



## Alors que faire pour être bien remboursé(e) ?

### Vous pouvez déclarer un médecin traitant

OUI

Vous pouvez demander à votre médecin de le faire pendant une consultation ou bien envoyez la déclaration ci-jointe à la MSA Berry-Touraine.

NON

Vous ne trouvez pas de médecin traitant. Dans ce cas, complétez la fiche ci-jointe et envoyez-là au conciliateur de la MSA Berry-Touraine.